

L'an deux mille quinze, le lundi six juillet, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 2 juillet 2015.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, André RIETH, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Sébastien GALLET, Elisabeth GAUTHIER MASSIAS, Jean-Claude MATHE, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Geneviève SAVIN-MOLLARD à Mme Gaëlle THOUVENIN, Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI, M. Pascal DAHURON à Jean-François DUPONT, M. Sylvain BIRONNEAU à M. Stéphane GABUCCI.

Absents excusés : MM. Josiane LACELLERIE MOINARD, Christine BRUNET, Véronique BAUDRY.

Monsieur Jean-Claude MATHE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **19h15**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	4
Nombre de conseillers municipaux votants	16

PRÉAMBULE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'ordre du jour et propose l'ajout d'un point supplémentaire.

Proposition adoptée A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES COMMUNALES

I – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POITOU-CHARENTES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE COLLECTIVE A ALIMENTATION AUTOMATIQUE A GRANULES BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Poitou-Charentes au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREEPC) pour l'aménagement d'une chaufferie collective à alimentation automatique à granulés bois pour alimenter simultanément deux bâtiments municipaux, l'ancien presbytère réhabilité et le bâtiment destiné à recevoir du tertiaire,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – ACQUISITION DE MOBILIER SALLE DES TRAINELLES

Vu le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition mobilier	15 393.50 €	Réserve parlementaire	6 000.00 €
		Autofinancement	9 393.50 €
TOTAL HT	15 393.50 €	TOTAL HT	15 393.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de mobilier destiné à un aménagement de la salle des Trainelles adapté à l'accueil des activités périscolaires,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

III – TARIFS COMMUNAUX - CIMETIERE COMMUNAL

Constatant que les tarifs du cimetière communal n'ont pas fait l'objet d'un ajustement au coût réel, notamment concernant les concessions, depuis plusieurs décennies,

Constatant la nécessité de mener des procédures de reprise de concessions permettant de libérer de l'espace,

Sachant que le coût de reprise d'une concession s'élève à environ 750 euros,

Vu la proposition de la commission « Cimetière »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

FIXE les tarifs pour le cimetière communal à compter du 10 juillet 2015 comme suit :

Concession		Colombarium				Dispersion cendres
15 ans	30 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	
420 €	760 €	300 €	420 €	530 €	760 €	20 €

JEUNESSE

IV – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT) POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au Projet Educatif Territorial (PEdT) avec la Préfecture, la Direction Académique des services de l'Education Nationale de la Charente-Maritime et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **19 heures 55**.

A La Jarne, le 6 juillet 2015,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil Municipal du 6 juillet 2015 sont disponibles pour une consultation à la mairie.